

Milquet aide la littérature jeunesse à s'installer à l'école

ENSEIGNEMENT Des sous pour financer l'achat de livres pour jeunes

C'est l'une des (innombrables) mesures du décret fourre-tout voté mardi à la Communauté française : les écoles seront désormais aidées pour meubler leurs bibliothèques d'ouvrages de littérature jeunesse.

Quoi ? C'est nouveau ? Oui. Depuis 2006, les écoles reçoivent de l'argent pour acquérir des manuels et des logiciels scolaires (1).

Encore faut-il qu'ils soient agréés par le ministère. Bien sûr, rien n'empêche les écoles d'acheter des livres non agréés – elles puisent alors dans ses subventions de fonctionnement. Mais si le manuel est validé par le ministère, il y a un coup de pouce.

Que propose le décret ?

Jusqu'ici, la littérature jeunesse échappait au système. On veut dire : pas d'aide. Ça va changer. Dès cette année 2016, cette littérature sera considérée comme un « *outil pédagogique* », dit Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation. L'achat de romans pour jeunes sera donc

couvert par le budget affecté à l'achat de manuels et logiciels. Attention, ce budget n'augmentera pas et les écoles ne recevront pas plus d'argent. Mais elles seront désormais aidées quand elles étoffent leurs coins lecture avec une littérature qui, dit le décret, « *est un support d'apprentissage de la lecture et de l'écriture et est un élément important du développement du langage et de la culture* ».

Pour être subsidié, un manuel ou un logiciel doit donc être agréé. Ce ne sera pas le cas des ouvrages de littérature. On fait confiance aux enseignants, supposés choisir ce qu'il y a de mieux. Le décret se borne à déconseiller ce qui pourrait heurter les « *principes d'égalité et de non-discrimination* » ou les législations réprimant racisme et xénophobie.

Les écoles pourront utiliser leur crédit librement – elles pourront tout investir en littérature si c'est leur choix, tout en manuels si elles préfèrent.

Stéphane Vreux, président des directeurs du primaire libre, salue la mesure. « *C'est une bonne nouvelle. Il faut savoir que toutes les écoles n'utilisent pas, chaque année, l'aide financière pour les achats de manuels et logiciels. Pourquoi ? Parce que, un manuel, ça ne se remplace pas chaque année – une fois qu'on l'a, on l'a, et il sert plusieurs années. Avec cette mesure, on va pouvoir utiliser l'aide plus systématiquement et garnir nos bibliothèques.* » ■

PIERRE BOUILLON

(1) Actuellement, la Communauté consacre 2,9 millions pour les manuels, 574.000 euros pour les logiciels. Pour les manuels, 75 % de l'enveloppe est consacrée au primaire, 25 % au 1^{er} degré du secondaire. Le budget pour les logiciels sert le primaire et tout le secondaire. En moyenne, pour les manuels, l'aide s'élève à 6,5 euros (au primaire), 5,9 euros au 1^{er} degré du secondaire. Côté logiciel, on estime dépenser 0,32 euro par élève, somme à laquelle il faut ajouter un forfait de 108 euros par école.